



Litiges suite travaux de réfection

Par **Colin Fabrice**, le **14/04/2010** à **12:58**

Bonjour,
Nous avons adressé 2 courriers avec AR à la société qui gère le syndic de copropriété, qui sont restés sans réponses.
L'objet du litige est le suivant:
Suite aux travaux de réfection du parking aérien, des mals façons ont entraîné des infiltrations d'eaux dans mon parking sous terrain.
J'ai adressé deux courriers pour préciser que je souhaitais que l'on remédie aux mals façons sans contre partie financière de ma part. J'ai précisé dans le courrier que je bloquais le paiement des travaux tant que je n'aurai pas de réponses à mes demandes.
Que dois-je faire pour faire avancer les choses? Ai-je le droit de bloquer cette facture?
Merci pour votre aide,
Cordialement,